

1 CASQUE AUDIO  
**X-VIBES**  
**OFFERT**1 SÉJOUR  
À CHAMONIX  
À GAGNERPOUR L'ACHAT D'UN  
**STELLAR-X5S**  
ÉDITION CHAMONIX-MONT-BLANC

## MODALITÉS | PRIME CROSSCALL BOULANGER

### Article 1 | Société Organisatrice

La société CROSSCALL GROUP, SAS, **société par actions simplifiée, au capital de 42 071 895,00 €**, dont le siège social est situé au **245 RUE PAUL LANGEVIN 13290 AIX-EN-PROVENCE**, immatriculée sous le n°RCS 518 706 890 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise **du 24/10/2025 au 15/03/2026** une offre (Ci-après « l'offre ») **avec obligation d'achat** intitulé « **PRIME CROSSCALL BOULANGER** ». L'offre est accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr>

Les présentes modalités fixent les conditions de participation à l'offre. Toute participation à l'offre implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes modalités.

### Article 2 | Conditions de participation

Offre avec obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble du foyer des dits personnels (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). L'offre est limitée à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse électronique).

La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail ou à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des participants, en leur demandant une copie de leur pièce d'identité.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'offre promotionnelle.

Toute personne ne remplies pas les conditions de participations sera exclue de l'offre sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une prime.

### Article 3 | Modalités d'inscription et de participation à l'offre

1. **Achetez** un smartphone Crosscall Stellar-X5s Édition Chamonix-Mont-Blanc éligible à l'offre entre le 24/10/2025 et le 15/03/2026 inclus dans une enseigne Boulanger participant à l'opération ou sur le site [www.boulanger.com](https://www.boulanger.com). Conservez la preuve de votre achat.
2. **Rendez-vous** sur le site Internet <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr> entre le 24/10/2025 et le 31/03/2026. Cette opération doit être effectuée après avoir reçu votre smartphone Crosscall.
3. **REmplisseZ** intégralement le formulaire de participation en ligne avec vos informations exactes (nom, prénom, adresse email, code postal, ville)
4. **TéléchargeZ** les documents suivants :
  - La photo ou le scan de votre preuve d'achat (ticket de caisse ou facture), après avoir entouré impérativement la date d'achat, l'enseigne et le libellé de votre produit. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, votre demande sera nulle et ne pourra pas être traitée. Les bons de commande, bons de livraison et bons de vente ne sont pas acceptés.
  - La photo ou le scan du numéro IMEI de votre téléphone Crosscall découpé sur l'emballage. Tout numéro IMEI non découpé ne sera pas accepté.
5. **ValideZ** la participation, au plus tard le 31/03/2026.
6. **Recevez** votre casque audio X-VIBES d'une valeur commerciale de 149,99€ TTC. Dans la limite des stocks disponibles de 1000 X-VIBES, les produits seront envoyés par voie postale aux participants ayant eu leur dossier validé, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la validation de leur participation.

### Article 4 | Respect des règles

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme aux présentes modalités.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation à l'offre (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux).

La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.



1 CASQUE AUDIO  
**X-VIBES**  
**OFFERT**

1 SÉJOUR  
À CHAMONIX  
À GAGNER

POUR L'ACHAT D'UN  
**STELLAR-X5s**  
ÉDITION CHAMONIX-MONT-BLANC



## Article 5 | Informatique et liberté

Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine (Corse incluse), pour l'achat d'un smartphone Crosscall Stellar-X5s Édition Chamonix-Mont-Blanc éligible à l'offre<sup>2</sup>, entre le 24/10/2025 et le 15/03/2026, effectué auprès des enseignes participantes<sup>1</sup> hors marketplace (« place de marché »), hors achat de produits reconditionnés et hors location de produits. Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur la période (sauf indication contraire dans la documentation commerciale).

<sup>1</sup>Enseigne participant à l'offre : Boulanger, [www.boulanger.com](http://www.boulanger.com), hors marketplace.

<sup>2</sup>Code-barres éligible à l'offre : 1001054336389

Sera considérée comme non conforme et sera refusée toute participation non effectuée sur le site <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr> et toute demande illisible, incomplète, soumise après 23h59 le 31 mars 2026 et/ou non accompagnée des preuves d'achat requises. En cas de tentative de fraude, de falsification de pièces justificatives requises ou de fraude avérée, votre participation sera refusée. Frais de connexion à Internet non remboursés. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraîneront l'annulation de la participation concernée.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par Crosscall, responsable de traitement, domicilié au, 245 rue Paul Langevin 13290 Aix-en-Provence afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Crosscall. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Crosscall. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à 62 chemin de la Bruyère-CS 60105 - 69574 Dardilly.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à [hcd\\_comite\\_securite@highco-data.fr](mailto:hcd_comite_securite@highco-data.fr).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et afin d'assurer la sécurité et la transparence des opérations promotionnelles, Crosscall et/ou le fournisseur se réservent le droit de vérifier les informations fournies dans le cadre des promotions et des demandes de remboursement.

### Ces contrôles peuvent inclure, sans s'y limiter :

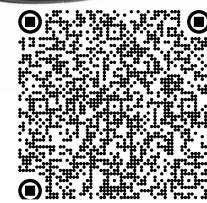
- La vérification de l'identité des participants et des bénéficiaires, notamment par la collecte et l'examen de documents tels qu'une carte d'identité et/ou un justificatif de domicile ;
- L'examen approfondi des informations fournies en cas d'irrégularités ou de comportements suspects, incluant la comparaison de pièces justificatives (documents d'identité, factures, preuves d'achat) ;

En cas de non-conformité aux exigences réglementaires ou en cas de doute raisonnable sur l'authenticité des informations transmises, Crosscall et/ou le fournisseur se réserve le droit de refuser ou de suspendre le traitement de la demande de remboursement, sans exclure d'éventuelles actions légales ou réglementaires qui pourraient être engagées.

Toute participation à une offre promotionnelle implique l'acceptation pleine et entière de ces modalités.

Vous pouvez exercer vos droits ainsi que contacter notre délégué à la protection des données en vous adressant à **CROSSCALL DPO** – 245 rue Paul Langevin 13510 Aix-en-Provence ou par email à [dpo@crosscall.com](mailto:dpo@crosscall.com). Vous avez aussi le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus, consultez la Politique de Données Personnelles disponible dans le module de l'offre sur le site internet <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr>

1 CASQUE AUDIO  
**X-VIBES**  
**OFFERT**  
POUR L'ACHAT D'UN  
**STELLAR-X5s**  
ÉDITION CHAMONIX MONT-BLANC





1 CASQUE AUDIO  
**X-VIBES**  
**OFFERT**

1 SÉJOUR  
À CHAMONIX  
À GAGNER

POUR L'ACHAT D'UN  
**STELLAR-X5s**  
ÉDITION CHAMONIX-MONT-BLANC



## REGLEMENT | JEU CROSSCALL- BOULANGER

La société organisatrice organise en complément de l'offre PRIME CROSSCALL BOULANGER du **24/10/2025 au 31/03/2026** un jeu (Ci-après « le Jeu ») avec obligation d'achat intitulé « **JEU CROSSCALL BOULANGER** ».

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr>

### Article 1 | Conditions de participation

Pour participer au jeu, le participant doit obligatoirement participer à l'offre PRIME CROSSCALL BOULANGER et accepter sans réserve les modalités de cette offre ci-dessus.

### Article 2 | Modalités d'inscription et de participation au jeu

Pour participer au tirage au sort, le participant doit respecter l'ensemble des étapes indiquées dans l'article 3 des modalités **PRIME CROSSCALL BOULANGER** et valider son inscription au tirage au sort en cochant la case prévue à cet effet.

### Article 3 | Règlement

#### Acceptation du règlement :

Préalablement à toute participation au tirage au sort, chaque participant doit prendre connaissance et accepter le présent règlement.

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet du **JEU CROSSCALL BOULANGER** ainsi que des modalités de l'offre **PRIME CROSSCALL BOULANGER**.

#### Consultation du règlement :

Le Règlement disponible sur <https://crosscall-boulanger.offre-promotionnelle.fr>

### Article 4 | Loi applicable - litiges - interprétation

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

### Article 5 | Dotations

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations valides afin de désigner le gagnant de la dotation suivante :

**Un séjour pour deux personnes à Chamonix**, d'une valeur commerciale estimée à **2500€**, comprenant :

- Le transport aller-retour jusqu'à Chamonix ;
- Deux nuits d'hébergement à l'hôtel Le Prieuré, un chalet savoyard 4 étoiles situé au pied du Mont-Blanc ;
- La restauration en demi-pension, incluant les petits-déjeuners et les dîners servis au restaurant de l'hôtel ;
- Une activité de randonnée glaciaire avec traversée de la Vallée Blanche, encadrée par un guide de la Compagnie des Guides.

Le séjour se déroulera au mois de juin 2026. Les dates précises seront communiquées au gagnant à l'issue du tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 15/04/2025.

### Article 6 | Détermination des gagnants

Le tirage au sort sera effectué par l'étude SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, Commissaires de Justice associés, 28 rue Fauchier 13002 MARSEILLE, la semaine du 15/04/2026 afin de déterminer le gagnant de la dotation parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement.

Le gagnant recevra un mail sur l'adresse électronique renseignée dans le formulaire de participation à l'offre.

L'agence de voyage reprendra contact avec le Gagnant par email ou par téléphone suivant les informations saisies sur le formulaire de participation. Sans retour au-delà de 3 relances, Les gagnants perdront le bénéfice du gain et celui-ci pourra être remis en jeu ou réattribué.

